

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 37

Artikel: Le vol à l'encre rouge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monotone, le temps n'était certes pas chargé. Ce qui est très chargé, M. Veuillot, c'est votre description.

M. Veuillot n'est pas seul à se livrer à ces éloges exagérés, et nous ne savons ce qui pousse certaines gens dans cette voie. On me racontait un jour que ce lac était tellement poissonneux, que les brochets s'y trouvaient mal à l'aise, tant ils y étaient nombreux; et que, éprouvant naturellement beaucoup de difficultés à s'y nourrir tous, on les voyait à certains moments, surtout à l'approche de la pluie, sauter et bondir par centaines au-dessus des flots, pour attraper les hirondelles au passage. La personne de qui nous tenons ces intéressants détails ajoutait que les truites, effrayées par ce vacarme, s'étaient humblement réfugiées au bout du lac, dans des eaux peu profondes, où l'on peut les prendre à discrétion comme dans un vivier.

Voilà, certes, des avantages qui compensent bien ceux que la nature a refusés au lac Noir et qui n'existent que dans la catholique imagination de M. Veuillot.

Nous fûmes, du reste, amplement dédommagés par l'aimable accueil qui nous fut fait à l'hôtel des Bains, où nous allons dîner.

Au dessert, je vous raconterai la suite de notre course.

L. M.

Le vol à l'encre rouge.

Un journal français nous raconte ainsi ce nouveau genre d'escroquerie :

Un monsieur, correctement vêtu, entre dans un bureau de tabac, achète pour quatre ou cinq francs de cigares, paie avec un billet de cent francs, reçoit sa monnaie et se retire.

Un quart d'heure après, vient un autre monsieur, également bien mis, qui fait quelques achats, et jette sur le comptoir un billet de banque de 20, 25 ou 50 francs.

Puis au moment où le buraliste lui rend sa monnaie :

— Pardon, madame, mais c'est cent francs que je vous ai donnés.

— Permettez, c'est cinquante francs.

— Madame, poursuit alors le filou, j'ai confiance en votre bonne foi; mais si voulez bien ne pas toucher à votre caisse, voici deux agents de police qui vont l'examiner.

Les agents s'avancent. On leur explique le cas.

— J'ai un moyen bien simple de vaincre les hésitations de madame, fait le monsieur en se frappant le front comme illuminé par un souvenir subit. J'ai l'habitude de marquer d'un petit signe à l'encre rouge tous les billets qui me passent entre les mains.

La caisse est ouverte, et les agents sont obligés de reconnaître l'exactitude du récit de l'escroc.

On devine le secret de cette combinaison productive; les deux messieurs sont associés.

Voici quelques renseignements sur le tir comparé des fusils adoptés par les principaux Etats de l'Europe :

ANGLETERRE. — Le fusil Henri Martini, à culasse tombante, tire 12 coups à la minute. La portée est de 1,200 mètres.

AUTRICHE. — Le nouveau fusil de l'Autriche est le Vernolt, arme à barillet, qui tire 9 coups à la minute. La portée varie entre 1,000 et 1,200 mètres.

BAVIÈRE. — Le Werder, fusil à culasse tombante, 11 coups à la minute. Sa portée est de 900 mètres.

BELGIQUE. — Le fusil Albini tire 7 coups à la minute. La portée est de 1,000 mètres.

HOLLANDE. — Le fusil de Beaumont (système à broche) tire 12 coups à la minute. Sa portée est de 1,200 mètres.

ITALIE. — Le fusil Carcano, arme transformée à aiguille, tire 8 coups à la minute. La portée n'est que de 600 mètres.

FRANCE. — Le Chassepot tire 12 coups à la minute. La portée est considérée comme n'étant que de 1,200 mètres, quoique le colonel Capdvielle ait constaté, en étudiant différents angles, que le Chassepot peut porter jusqu'à 2,770 mètres.

PRUSSE. — Le fusil à aiguille Dreyse tire 5 coups à la minute. Sa portée n'est que de 600 mètres.

RUSSIE. — Le fusil Karl est une arme transformée à aiguille qui tire 7 coups à la minute. L'arme ne possède pas le cran de sûreté. Sa portée atteint 900 mètres.

En comparant entre elles ces différentes armes, on arrive à constater que les deux fusils qui peuvent être comparés au Chassepot sont le Henry Martini (fusil anglais) et le Beaumont (fusil hollandais); mais aucun n'est supérieur au modèle de 1866.

Geneviève.

II

La mère et ses enfants, mais surtout les deux filles, Agathe et Geneviève, souffraient beaucoup de cette division. Ces dernières étaient souvent assises l'une près de l'autre à déplorer leur sort et à se lamenter, pendant que leur père était au cabaret avec son avocat. La haine était poussée si loin, que les pauvres eux-mêmes n'osaient pas accepter les aumônes qu'on leur faisait chez le seigneur. C'est en se cachant à la fois du père et des autres habitants du village, que la mère et les filles pratiquaient leur pieuse bienveillance. Elles emportaient, comme si elles les eussent volées, les pommes de terre, le blé et la farine dans le jardin du château, où les pauvres les attendaient.

La mère n'y pouvant plus tenir, elle alla voir son père et lui peignit sa misère. Le vieux Stauffer était un homme prudent et tranquille, qui aimait à suivre les voies sûres. Il envoya d'abord à Nordstetten Marem, un juif, son homme d'affaire, en le chargeant d'observer secrètement qui était l'instigateur de ce procès, et de voir s'il n'y avait pas moyen de s'arranger. Mais Marem était plus fin que le vieux Stauffer, quoique celui-ci fût depuis quinze ans bourguemestre. Il publia, par l'entremise de ses connaissances à Nordstetten, que le seigneur avait fait tant de bruit, qu'une commission impériale allait y venir aux frais de la partie qui perdrait, qu'elle devrait examiner de près la chose, et resterait là jusqu'à conclusion définitive. Ensuite il vint lui-même auprès des *gros bonnets* de la commune, et leur insinua indirectement qu'il amènerait un arrangement si on voulait lui promettre une gratification, quoique la chose fût bien difficile.